



REGLEMENT DU CENTRE D'ACCUEIL

Commune de Lichtenberg

Tél. : 03 88 89 96 06

Fax : 03 88 89 96 91

www.mairie.lichtenberg@orange.fr

Le Centre d'accueil est un gîte d'étape et de séjour adhérent à la Charte des Gîtes de France ; cela implique le respect des principes fondamentaux des Gîtes de France, particulièrement le respect des races et des idéologies politiques ou confessionnelles.

A. Mise à disposition des chambres

L'accès aux chambres se fait entre **17h00 et 19h00**.

En cas d'absence du régisseur, prière d'appeler au n° **06.89.82.43.83** (à partir de votre portable ou de la cabine téléphonique se situant sur la grande place de l'Eglise).

Le matin du départ, les chambres devront être libérées pour 10h00. Le gîte devra être rendu dans un état propre (poubelles vidées, cuisine nettoyée, vaisselles lavées et rangées, les tables des salles rangées, les draps sales disposés devant la porte de chaque chambre).

B. Propreté et respect des locaux et des biens

1 - Nous vous invitons à conserver les lieux dans l'état de propreté dans lequel vous les avez trouvés. Après utilisation, le matériel doit retrouver son apparence et sa place d'origine ; le matériel de couchage ne doit pas être utilisé en dehors des chambres.

2 - Du matériel pour le balayage quotidien des locaux et des poubelles sont mis à votre disposition. Les chaussures et les bottes sales peuvent être lavées au point d'eau devant le gîte. Au sous-sol, une penderie et des casiers vous permettent de sécher vos vêtements mouillés et de ranger vos chaussures de marche.

3 - La cuisine, son mobilier et ses ustensiles doivent être nettoyés après chaque utilisation.

Le lave-vaisselle est un appareil ménager d'usage collectif. N'oubliez pas de mettre en place la bonde de niveau d'eau.

La confection de repas est strictement interdite dans les pièces autres que la cuisine.

4 - Toute dégradation de matériel sera facturée au prix de remplacement dudit matériel y compris les frais de main-d'œuvre. Un chèque caution de 25 % est demandé à votre arrivée. Tout incident doit être signalé au régisseur avant le départ. Le non respect de cette prescription peut entraîner le refus d'un séjour ultérieur.

5 - Il est **STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER** dans le Centre d'accueil. Pensez à votre Santé, à votre Sécurité et à celles des autres.

Toute personne habilitée peut effectuer des contrôles à tous moments

C. Divers

La notion de respect s'applique à tout individu, quel qu'il soit. Si vous voulez être respecté, respectez les autres.

1 - Le gîte étant un lieu d'accueil collectif, le repos des locataires ainsi que le voisinage doit être respecté à partir de 22 heures. Les décibels devront être baissés.

2 - L'alcool et la drogue sont **STRICTEMENT INTERDITS** dans le gîte. Tout comportement grave dû à l'alcool ou à la drogue est sévèrement sanctionné et fera l'objet d'une enquête par les services adaptés.

3 - Les animaux sont **INTERDITS** dans le Centre d'accueil.

4 - Les visites sont autorisées uniquement dans la salle commune du Centre d'accueil.

5 - Nous rappelons que l'hébergement clandestin est sanctionné.

6 - Une cabine téléphonique est à votre disposition sur la place de l'Eglise. Le téléphone de service du gîte permet uniquement l'accès aux numéros d'urgence (**18 POMPIERS, 15 SAMU, 17 POLICE**).

7 - Le parking de la place de l'Eglise est à votre disposition. Il est interdit de stationner devant les issues du Centre d'accueil qui doivent rester disponibles pour les services de secours.